

Séance du Conseil municipal du 26 septembre 2024

Date de la convocation du Conseil municipal : 20 septembre 2024

Nombre de membres afférents au Conseil municipal : 27

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 27

L'an deux-mille vingt-quatre et le vingt-six, à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de Marcy l'Etoile, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle du Conseil en mairie, sous présidence de Monsieur Loïc COMMUN, Maire.

21 Membres présents :

COMMUN	LAGRANGE		JASSERAND
SEDDAS	KOUZOUPIS	DORVEAUX	GARABED
DONZELOT	COUVRAT		SEGUIN
	MARIE-BROUILLY		DELORME
HODZIC	MICHAUX		MAITRE
MANTOUX		BARRAL	PATOUILLARD
RIVET	MOULARD	BEGUE	

06 Membres absents excusés :

DAUPHIN-GUTIERREZ	EYNARD	MARILLIER	GIRIN
SOUGH	DOUCET		

06 Pouvoirs :

DAUPHIN-GUTIERREZ	Donne pouvoir à	SEDDAS
EYNARD	Donne pouvoir à	HODZIC
MARILLIER	Donne pouvoir à	BEGUE
GIRIN	Donne pouvoir à	KOUZOUPIS
SOUGH	Donne pouvoir à	BARRAL
DOUCET	Donne pouvoir à	MAITRE

Délibération n° 20240926-011 / 7.5 SUBVENTION SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – Association CERF VERT

Créée en mai 2023, l'association Cerf Vert rassemble des adhérents, des bénévoles qui s'impliquent pour participer à la préservation des forêts française, sensibiliser le grand public, mener des actions de proximité. Début 2024, l'association dont le siège social se trouve à Villeurbanne compte plus de 140 adhérents.

L'association a pour ambition :

- D'acquérir des parcelles d'une grande diversité d'essence, sélectionnées pour leur potentiel de biodiversité,

- De favoriser le développement de la biodiversité, des écosystèmes et l'épanouissement des espèces dans leur habitat,
- Démontrer qu'une gestion respectueuse de la forêt est pérenne à moyen et long terme,
- Partager avec des publics curieux et les professionnels forestiers les pratiques de la sylviculture raisonnée.

La Ville de Marcy l'Etoile a été sollicité dans le cadre de deux événements « Soirées Cinéma et Biodiversité » organisés par l'association. L'objectif de ces soirées est de sensibiliser les citoyennes et les citoyens. Ces projections sont tout public, gratuites et en plein air. Elles sont organisées dans différentes communes : Lyon, Marcy l'Etoile, Angers.

Des ateliers/conférences d'une heure sont organisés avant projection.

La programmation est la suivante :

- Samedi 7 septembre 2024 : Film Document Le Chêne
- Samedi 21 septembre 2024 : Film grand public Princesse Mononoké à l'occasion des journées du patrimoine.

Les précisions ayant été apportées après le précédent conseil et les événements ayant eu lieu avant ce conseil du 26 septembre, il est proposé de verser une subvention exceptionnelle de 200 € pour soutenir l'association dans l'organisation de ces événements.

Le Conseil, invité à se prononcer, après en avoir débattu et à l'unanimité de ses membres :

- **APPROUVE** le versement de la subvention ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder au versement de ladite subvention à hauteur de 200 € ;
- **DIT** que les crédits suffisants sont inscrits au budget 2024.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Loïc COMMUN.



Le secrétaire de séance,
Emmanuel MICHAUX